



Auvergne-Rhône-Alpes, Rhône
Lyon 2e Arrondissement
15 rue des Archers

Immeuble dit Hôtel des Archers

Références du dossier

Numéro de dossier : IA69007992
Date de l'enquête initiale : 2023
Date(s) de rédaction : 2024
Cadre de l'étude : inventaire topographique Inventaire de la Ville de Lyon
Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : immeuble
Appellation : Hôtel des Archers
Parties constituantes non étudiées : boutique

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en ville
Références cadastrales : 2017, AK, 45

Historique

Immeuble construit par M. Rochette, entrepreneur de bâtiments. Le rez-de-chaussée est aménagé en hôtel (hôtel des Archers) sur des plans de l'architecte Henri Feuga datant de 1898 pour le compte de Monsieur Monnier. Le rez-de-chaussée et la cage d'escalier sont réaménagés au milieu du XX^e siècle par l'architecte DPLG C. Vallin.

Période(s) principale(s) : 3e quart 19e siècle ()

Période(s) secondaire(s) : milieu 20e siècle

Auteur(s) de l'oeuvre : C. Vallin (architecte, signature), Pierre Rochette (entrepreneur, auteur commanditaire, attribution par source, ?), Henri Feuga (architecte, attribution par source)

Description

Éléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : calcaire, pierre de taille

Étage(s) ou vaisseau(x) : 4 étages carrés, étage de comble

Élévations extérieures : élévation ordonnancée

Escaliers : escalier dans-oeuvre : escalier tournant à retours avec jour, escalier en maçonnerie ; escalier hors-oeuvre : escalier tournant à retours avec jour, escalier en charpente

Typologies et état de conservation

État de conservation : bon état

Décor

Techniques : sculpture (étudié), ferronnerie

Précision sur les représentations :

Garde-corps de l'escalier en fonte et fer martelé

Statut, intérêt et protection

Intérêt de l'œuvre : à signaler

Statut de la propriété : propriété privée

Références documentaires

Documents d'archive

- **AC Lyon. 321 Wp/010. Terrain Rochette, plans, état des lieux comparé à ce qu'ils seront en 1860 [9 avril 1859].**

AC Lyon. 321 Wp/010. *Terrain Rochette, plans, état des lieux comparé à ce qu'ils seront en 1860* [9 avril 1859].

AC Lyon : 321 Wp/010

- **AC Lyon. 321 Wp/010. Cour des Archers, droits de jour et d'issue, traité Rochette (1860), affaire Gianoly. Ville de Lyon. 2e division. Objet : Ancienne cour des Archers, affaires Rochette et Gianoly. Rapport du voyer n° 275, 1861.**

AC Lyon. 321 Wp/010. Cour des Archers, droits de jour et d'issue, traité Rochette (1860), affaire Gianoly.

Ville de Lyon. 2e division. *Objet : Ancienne cour des Archers, affaires Rochette et Gianoly.* Rapport du voyer n° 275, 5 juin 1861.

AC Lyon : 321 Wp/010

Annexe 1

Terrain Rochette, plans, état des lieux comparé à ce qu'ils seront en 1860 [9 avril 1859]. AC Lyon. 321 Wp/010.

Terrain Rochette, plans, état des lieux comparé à ce qu'ils seront en 1860 [9 avril 1859]. AC Lyon. 321 Wp/010.

Légende :

La teinte rose foncée sur les petits plans et la teinte bleue sur les grands plans, indiquent le terrain que Rochette a acquis à M. Kock. La teinte rose clair indique la parcelle cédée par la Ville à Rochette. Surface 119 m 67 a 63 c.

Il y a deux questions à examiner.

1 L'emplacement Rochette valait-il plus autrefois qu'aujourd'hui ?

2 Quelle est la valeur du terrain cédé par la Ville à Rochette ?

Il est facile au moyen des plans soumis à MM les jurés de comparer l'ancien avec le nouvel état des lieux. Jadis, la cour des Archers formait un cul de sac d'un accès fort difficile en dehors de la circulation et du commerce, c'était un amas d'écuries et de baraques, un entrepôt de charrettes. C'était dans ce carrefour qu'était situé le petit bâtiment écurie du Sr Kock appartenant aujourd'hui à Rochette.

Aujourd'hui, cet emplacement se trouve comme transporté dans un des plus beaux et des meilleurs quartiers de la cité.

Il a sa façade sur une rue de 12 m de largeur, il est au point de jonction de la rue Impériale et de l'Impératrice. Or quel est le propriétaire, l'architecte, l'entrepreneur qui voudra sérieusement prétendre que le nouvel emplacement Rochette ne vaut pas mieux que l'ancien. Si donc la Ville ne réclame rien pour la plus value, le Sr Rochette ne peut être admis à parler de préjudices à lui causés par la suppression de la cour des Archers.

Au surplus il n'a acheté au Sr Kock qu'après avoir vu et consulté plusieurs fois les plans de la ville et s'être assuré de leur exécution prochaine ; et c'est l'excellence de la position qui lui était faite qui l'a déterminé à payer l'emplacement Kock à raison de 330 fr par mètre, emplacement grevé d'une servitude *non altius aedificandi* au profit du bâtiment de la préfecture et qu'il a racheté du département moyennant la somme de 5000 fr. Ce qui porte le prix d'acquisition à 375 f par mètre.

2 Valeur du terrain cédé par la Ville

Le prix de 350 fr par mètre demandé par la Ville à Rochette pour le terrain qu'elle lui cède est donc déjà justifié par le prix que celui-ci a payé pour l'emplacement Kock. Mais voici d'autres termes de comparaison qui nous sont fournis

par les ventes que l'ad^{on} vient de réaliser sur les terrains de la préfecture. La parcelle A sur les plans a été vendue 525 f par mètre, la parcelle D 400 f, la parcelle E 475. Les trois parcelles C 400 f, la parcelle B 400 f. Précédemment

l'emplacement M déprécié par une excessive profondeur avait été vendu par la C^{ie} de la rue Impériale 380 f. Donc le prix de 350 f demandé par la Ville est très modéré. Les 119m, 67a, 63ca cédés par la Ville multipliés par le prix 350 f produisent la somme totale de 41.886 f 68 c.

Annexe 2

Rapport du voyer n° 275, 5 juin 1861. Ancienne cour des Archers, affaires Rochette et Gianoly. AC Lyon. 321 Wp/010.

AC Lyon. 321 Wp/010. Cour des Archers, droits de jour et d'issue, traité Rochette (1860), affaire Gianoly. Ville de Lyon. 2e division. *Objet : Ancienne cour des Archers, affaires Rochette et Gianoly.* Préfecture du Rhône. Voirie municipale. Service de l'ingénieur en chef. Rapport du voyer n° 275, 5 juin 1861.

La parcelle de terrain qui forme actuellement une cour entourée de murs au devant de la façade nord de la maison Rochette laquelle a sa façade principale au sud sur la rue des Archers, a une surface de 26 m 44 d 50 c que le dit Rochette a acquise de la Ville et payée 1652 f 80 c à raison de 62 f 50 c, prix fixé par le jury suivant décision du 28 décembre 1859.

Après avoir vendu à divers tout le surplus de l'ancienne cour des Archers, l'administration a été dans la nécessité de conserver à l'état de voie publique la portion désignée sur le plan ci-joint par les lettres ABCDE aboutissant à un passage voûté rue Confort n° 10, attendu que diverses maisons n'ont d'autres entrées, issues et jours que ceux qu'ils prennent sur ce passage, d'où résulte qu'on ne pouvait le supprimer sans exproprier en même temps les maisons riveraines, ce qui constituait une opération sans utilité publique et sans profit pour la Ville à cause de la situation des immeubles éloignés de la rue de l'Impératrice relégués au centre de la rue Confort.

Une fois décidé que l'espace ci-dessus désigné serait conservé tel quel à l'état de voie publique, les Sr Rochette et Gianoly ont compris qu'il y aurait profit pour leurs immeubles situés rue des Archers à user du passage débouchant sur la rue Confort n° 10.

En conséquence, ils ont l'un et l'autre demandé qu'il leur fût permis de prendre des jours et issues sur ce passage en démolissant les murs de clôture qui forment cour au-devant de leurs immeubles. Les négociations entamées à ce sujet ont abouti aux deux projets de traités ci-joints de tout point favorables aux intérêts de la Ville.

Dans l'un le Sr Rochette rétrocède gratuitement à la Ville la parcelle de terrain qu'il lui a payé 1652 f 80 c.

Dans l'autre, le Sr Gianoly s'engage à payer à titre de plus-value à la Ville la somme de 10 000 fcs.

Lyon, le 5 juin 1861, Le voyer principal *Vermorel*

Vu et proposé, Lyon, le 11 juin 1861, L'ingénieur en chef *C. Bonnet* ?

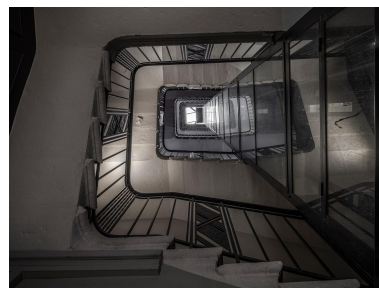
Illustrations



Vue générale
Phot. Michel Pérès
IVR84_20236900567NUCA



Fenêtre du dernier
étage carré et lucarne
Phot. Michel Pérès
IVR84_20236900566NUCA



Escalier en contre-plongée
Phot. Michel Pérès
IVR84_20236900568NUCA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :

Immeubles du secteur République (IA69007930) Auvergne-Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 2e Arrondissement

Oeuvre(s) contenue(s) :

Ensemble de 3 statues, 4 masques et 12 agrafes sculptées : Trois Archers (IM69002046) Auvergne-Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 2e Arrondissement, 15 rue des Archers

Oeuvre(s) en rapport :

Rue des Archers (IA69006305) Auvergne-Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 2e Arrondissement, Jacobins, rue des Archers

Auteur(s) du dossier : Véronique Belle, Magali Delavenne

Copyright(s) : © Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel



Vue générale

IVR84_20236900567NUCA

Auteur de l'illustration : Michel Pérès

Date de prise de vue : 2023

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Fenêtre du dernier étage carré et lucarne

IVR84_20236900566NUCA

Auteur de l'illustration : Michel Pérès

Date de prise de vue : 2023

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Escalier en contre-plongée

IVR84_20236900568NUCA

Auteur de l'illustration : Michel Pérès

Date de prise de vue : 2023

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation